

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N° 09042026-10
Séance du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Annick BARTHELAIX, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : BARTHELAIX Annick - ROBLOT Yves-Henry - CARTIER Brigitte - BOUVET Thierry –GANÉ Eric - PATRY Nicole - VIDECOQ Agnès – LECLERCQ Marie-Aude - DELAUNE Antoine - BRUNET Romain

Excusée : MERCIER de LACOMBE Chantal qui donne pouvoir à ROBLOT Yves-Henry

Date de convocation : 02 avril 2026

Date d'affichage : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : BOUVET Thierry

Objet : ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Madame le Maire rappelle que suite aux élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L.5212-6 et 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le CISPD est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire ;

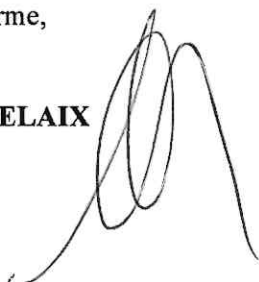
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner :

Titulaire : Madame Brigitte Cartier

Suppléant : Monsieur Brunet Romain

Pour copie conforme,

Le Maire,
Annick BARTHELAIX



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20260409-09042026-10-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2026

